**Zeitschrift:** Rapport annuel / Musée National Suisse

**Herausgeber:** Musée National Suisse

**Band:** 29 (1920)

**Rubrik:** Administration du château de Wildegg

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Administration du château de Wildegg.

Ses fonctions ne permettent pas au nouveau président de la Commission de s'occuper d'une façon suivie de l'administration du château; celle-ci a dû être confiée au directeur du Musée et, dans ce but, un règlement spécial a été élaboré.

Les trauvaux de restauration se sont poursuivis dans la mesure des crédits très réduits dont nous disposions. L'on s'est borné à démolir quelques hangars peu esthétiques construits dans la cour à la fin du XIX^e siècle, à exécuter quelques réparations dans cette cour, à nettoyer et à orner de plantes le fossé du château, et à faire quelques petites installations à l'intérieur.

Notre recours contre la Commission de taxation au sujet de la nouvelle évaluation du domaine n'a pas encore été jugé et, par conséquent, la question des impôts dûs à la commune de Möriken n'est pas encore réglée.

De nombreux objets provenant des dépôts du Musée ont été transportés au château, pour compléter l'installation de certaines pièces.

Le nombre des visiteurs s'est monté à 8651 = 885 de plus que l'année précédente.

Le résultat des comptes annuels est trés satisfaisant et, grâce à la plus-value, il nous a été possible d'amortir une somme importante sur les crédits extraordinaires qui avaient été mis à notre disposition pour travaux de construction.

M. le juge D^r W. Merz d'Aarau a bien voulu se charger de la mise en ordre des archives du château et il l'a fait de la façon la plus remarquable. Comme nous l'avons déjà dit dans notre dernier rapport, M. Merz a renoncé à toute indemnité.

Le second volume de l'histoire du château de Wildegg et de ses habitants par M. H. Lehmann a paru à la fin de l'année comme publication annuelle de la Société d'Histoire du canton d'Argovie.